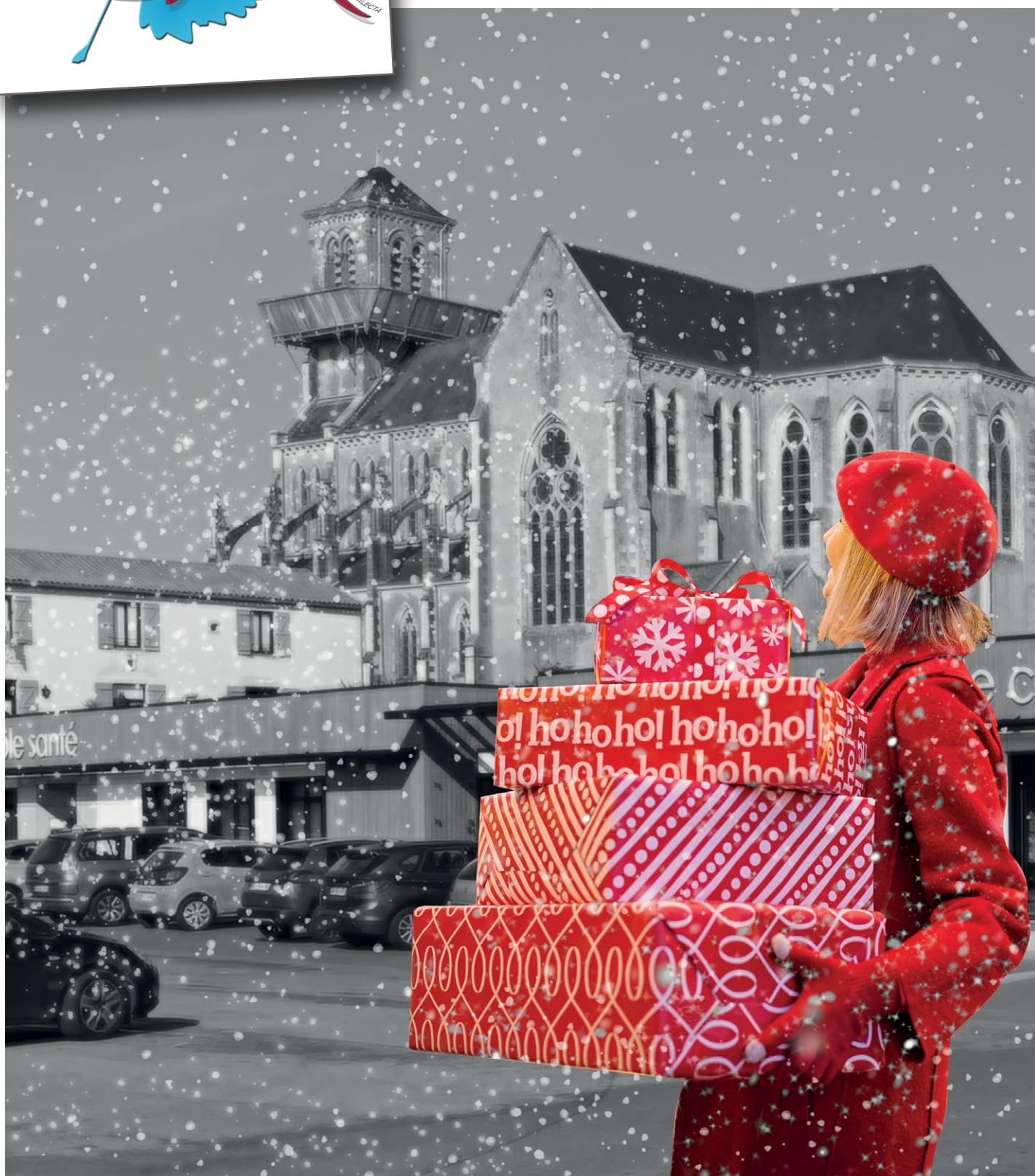


mouzillon



*Achats de Noël,
soutenons le commerce local*



Chaque mois les mouzillonnais s'expriment...

COMMISSION PATRIMOINE

Formulaire DE RÉSERVATION

Oui je réserve un ou plusieurs exemplaires du livre :

“ Raconte-moi Mouzillon ”

Nous faisons tout notre possible pour que la livraison se fasse pour la fin de l'année (le paiement se fera à cette occasion).

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Mail :

Je réserve : exemplaire(s) à 20€

Fait le : Signature :

A remettre :

- A la mairie de Mouzillon avant le 12 décembre :
 - o Soit en déposant cet imprimé
 - o Soit par mail : accuei@mairie-mouzillon.fr
- Chez Daniel Hervouet au 1 le Bois Ménard
- Chez Gilles Pasquereau au 6 Beau Soleil
- Chez Yves Gautreau au 37 la Barillère

Les personnes qui ont déjà transmis une réservation n'ont pas à remplir ce feuillet.



MAIRIE DE MOUZILLON

1, rue Clément Guilbaud
02 40 33 93 26
accueil@mairie-mouzillon.fr
www.mairie-mouzillon.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi : 14h à 17h
Mardi : 9h à 12h30
Mercredi : 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Jeudi : 14h à 17h
Vendredi : 14h à 17h
Samedi : 9h à 12h

ENFANCE ET JEUNESSE

Fabrice Grelaud
02 40 33 94 42
enfancejeunesse@mairie-mouzillon.fr

SERVICES MÉDICAUX

PHARMACIE

M. Mougin
02 40 36 20 51
Service de garde 32 37

Complexe des Deux rivières

1 Place de la Vendée

MÉDECIN

Docteur Beaupérin
02 40 33 97 49

ORTHOPHONISTES

Mmes Baroin et Février
02 40 05 24 86

INFIRMIÈRE

Mme Favreau
02 40 36 41 77 ou 06 21 77 08 38

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

MM. Remaud et Therinca
Mmes Bossard et Charnet
02 28 06 43 44

OSTÉOPATHE

M. Remaud
02 28 06 43 44

PÉDICURE-PODOLOGUE

Mme Bardon
07 50 65 21 81

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

Mme Jaud
06 71 75 88 99

VOUS AVEZ JUSQU'AU 10 DÉCEMBRE 2020
POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS DOCUMENTS À PARAITRE DANS LE BULLETIN DE JANVIER 2021.

Nous vous ré-informons que passé ce délai, nous ne pourrions plus prendre aucun contenu : ceci afin de mettre en forme toutes vos informations dans les meilleures conditions. Nous vous remercions pour votre compréhension.



Gilles MERIODEAU
Adjoint Urbanisme
PLU - Environnement

04

MOUZILLON VOUS INFORME

06

VIVRE À MOUZILLON

09

MOUZILLON ET LE VIGNOBLE

10

MOUZILLON DANS
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

12

AGENDA DES MANIFESTATIONS



Sèvre & Loire
un nouveau journal
vient de sortir
p. 10



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-MARC JOUNIER
DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION : VIRGINIE BERTON
NOMBRE D'EXEMPLAIRES : 1 265 EX
DÉPÔT LÉGAL : 4^{ÈME} TRIMESTRE 2020
RÉALISATION : **migligraph**
IMPRESSION : ICÔNES
IMPRIMÉ SUR UN PAPIER ÉCO-LABELLISÉ



En matière d'urbanisme, les changements sont lents mais finissent par marquer.

Le Conseil Municipal vient de donner un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil Communautaire dont c'est la compétence, a lui aussi approuvé l'arrêt du projet le 4 novembre dernier.

Ensuite il sera examiné par les personnes publiques associées (Etat, Département, Région, SCOT, Chambres consulaires, Instances agricoles, l'autorité environnementale, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers).

Puis viendra en janvier février environ l'enquête publique au cours de laquelle les habitants pourront à nouveau faire part de leurs observations.

En l'attente, des panneaux d'information sont consultables dans le hall et sur le site internet de la Mairie.

Enfin son entrée en vigueur peut être prévue au début de l'été, selon le déroulement de toutes ces étapes.

Cela peut paraître long mais l'aménagement et l'urbanisme ont à prendre en compte de plus en plus de sujets comme les concurrences d'usage, le changement climatique, la préservation des patrimoines tant des monuments que des constructions, des arbres, de l'eau, des paysages, mais aussi la biodiversité, les pollutions, la mobilité, l'économie, les activités culturelles, touristiques et bien sûr les services publics et tous les réseaux.

Le PLU est un outil d'aménagement qui fixe pour plusieurs années des orientations qui doivent notamment concilier deux objectifs opposés : la préservation des terres agricoles et la demande d'espace pour construire ce qui n'est pas rien dans une commune fortement marquée par la viticulture autant comme activité économique que facteur de paysage.

“ C'est donc un compromis dans lequel Mouzillon s'est montré vertueux ces dernières années et le restera en n'ouvrant à la construction qu'une surface limitée et en recherchant comment densifier harmonieusement l'espace déjà urbanisé. ”

Des étapes marquent parfois un tournant : ainsi le bâtiment de la place de la Vendée signale le début du recentrage du bourg vers le sud.

Cette tendance se poursuivra en plaçant la Sanguèze et la Logne comme deux artères irrigant la commune d'une trame naturelle à conserver et valoriser : un capital pour la commune sur lequel il faudra se pencher car il mérite des soins à hauteur de sa richesse.

Mouzillon a déjà beaucoup fait dans le domaine de la densification : beaucoup de parcelles ont été morcelées pour accueillir de nouveaux logements dans les villages notamment mais aussi dans le bourg.

Pour veiller à une bonne cohabitation, les nouveaux propriétaires peuvent s'entourer des conseils du CAUE* pour aider à construire intelligemment avec le voisinage et éviter des troubles futurs.

Densifier, c'est bien, vivre ensemble harmonieusement, c'est mieux.

Ce PLU verra son empreinte se poursuivre dans le PLU intercommunal dont les travaux débutent actuellement, il en sera régulièrement question ici.

*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, association départementale qui tient des permanences au siège de la CDSL à Vallet (voir page 11 du mensuel n°66 d'octobre 2020)

**RECENSEMENT CITOYEN
OBLIGATOIRE**

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3^{ème} mois suivant.

Ils se présentent à la Mairie de domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents ou font la demande sur le site service-public.fr.

A cette occasion, la Mairie leur remet une attestation de recensement.

ATTENTION : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

En vous inscrivant sur le site www.majdc.fr, vous pourrez compléter votre dossier administratif, demander un report ou une exemption, changer la date de votre JDC, récupérer une attestation de position, etc. Pour plus d'informations consulter notre site Internet à la rubrique démarche administrative.

UN RECENSEMENT TARDIF : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.



État-civil

**OCTOBRE
NOVEMBRE 2020**

NAISSANCES

- Elya HERVOUET
née le 6 novembre 18 Ter la Poulfrièrre
- Elena CLOUET
née le 14 novembre 7 bis le Douaud

DÉCÈS

- Gabrielle GUÉNINCHAULT
le 31 octobre..... 13 route de Nantes
- Pascal LE ROUX
le 25 nov. 3 rue de la Vigne du Champ

Publication en accord avec les familles.

Mouzillon DE L'INTÉRIEUR

Lors du conseil du 3 novembre, 22 membres étaient présents et 1 absent. Voilà ce qu'il s'y est dit :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur LUNEAU Christian fait la remarque suivante : sur la délibération concernant la vente de terrain à la **société MCR dont le siège social est situé 16, rue des Richaudières à CUGAND** pour « la construction d'un tabac, presse, épicerie » il avait été omis de préciser que c'était aussi pour la construction d'un logement situé au-dessus du commerce. La délibération du 6 octobre sera modifiée en ce sens et de nouveau visée par la Préfecture.

Suite à cette remarque le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le compte rendu des deux dernières réunions du Conseil Municipal.

VOIRIE : Parking rue de l'Evêché, demande de subvention

Monsieur OLLIVIER Laurent rappelle les engagements de la commune sur l'aménagement du parking rue de l'évêché en lien avec les besoins pour la desserte des écoles, la dépose en sécurité des scolaires, l'apaisement de la circulation sur ce quartier scolaire, la création de cheminement doux et le stationnement de manière générale sur le centre bourg. Dans le cadre du plan de relance de l'économie, la commune peut solliciter une demande de subvention auprès du conseil départemental sur la partie ingénierie du projet.

Montant des marchés d'ingénierie :
Etude géotechnique : 3 960,00 €
Maitrise d'œuvre : 13 825,00 €
Etude hydraulique : 4 575,00 €
TOTAL : 22 360,00 €

Le Conseil Municipal valide et charge Monsieur le Maire dans le cadre du plan de relance, de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental. La demande est également faite pour les travaux correspondants, estimés à 469 545 €. Ces subventions peuvent aller jusqu'à 50 % du projet.

REVISION LOYERS COMMUNAUX

Révisions des loyers situés aux adresses suivantes calculées comme précisé dans les baux :

- 16 rue Clément Guilbaud à compter du **1^{er} novembre 2020 : 544,56 €**
- 2 route de Nantes à compter du **1^{er} septembre 2020 : 551,36 €**
- Impasse des Nouettes à compter du **1^{er} août 2020 : 429,33 €**
- 2 bis route de Nantes à compter du **1^{er} janvier 2021 : 477,96 €**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces révisions.

PERSONNEL COMMUNAL

SERVICE TECHNIQUE

A compter du 12 novembre 2020, création de 2 postes contractuels d'adjoint technique territorial à temps plein sur une durée limitée à 1 an pour l'un et à 6 mois pour l'autre.

SERVICE ANIMATION

A compter du 1^{er} janvier 2021 suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 25/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 35/35^{ème}

Le Conseil Municipal accepte ces propositions sous réserve de l'avis favorable du Comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique.

AGENTS CONTRACTUELS : modification contrat à durée déterminée

A compter du 31 décembre 2020 suppression d'un contrat d'adjoint d'animation en CDD à 15.50/35^{ème} pour une durée d'un an et création d'un contrat d'adjoint d'animation en CDD à 24.09/35^{ème} pour une durée d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ASSURANCES – Renouvellement des contrats choix du prestataire

Suite à l'engagement d'une consultation en procédure adaptée (art. 28 du CMP) pour le renouvellement des contrats d'assurance de la commune au 1^{er} janvier 2021, le Conseil Municipal prend note des propositions du cabinet DELTA, et par un vote à l'unanimité :

- **DESIGNE** les cabinets d'assurance ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses tel que présenté ci-dessous :

Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes option 1 franchise 250€ attribué à la MAIF pour un montant de 5 963,27 €

Lot 2 : Responsabilité civile attribué à la SMACL pour un montant de 1 761,63 €

Lot 3 : Protection juridique attribué à la SMACL pour un montant de 622,27 €

Lot 4 : Véhicules à moteur attribué à GROUPAMA pour un montant de 2 217,30 €

Les contrats correspondants aux propositions retenues seront signés par le Monsieur le Maire pour 5 ans.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR FRANCE TELECOM

Chaque année sont revues sur proposition de France Telecom les valeurs des redevances dues par France Telecom pour l'occupation du domaine public communal.

Au titre des années 2016-2017-2018-2019 et 2020 sont adoptés les montants suivants :

2016 : 2 130,56 €	2017 : 2 089,38 €	2018 : 2 157,08 €
2019 : 2 239,91 €	2020 : 2 292,06 €	

Soit un montant total de redevance à percevoir de : **10 908,99 €**

Le Conseil Municipal décide de percevoir les redevances pour les années 2016 à 2020.

ATLANTIC'EAU : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable en 2018 et son Rapport d'activité

Monsieur le Maire fait la présentation du rapport annuel d'activité d'ATLANTIC'EAU et transmettra au Conseil Municipal un lien internet pour accéder aux détails de ce rapport.

COMMISSION EGLISE

Monsieur le Maire, après avoir rappelé l'importance et la nécessité de la réflexion sur l'église afin d'aboutir à un projet partagé sur le devenir de celle-ci, propose la formation de la commission municipale église. Après déclaration d'intérêt sont nommés à cette commission :

M. OLLIVIER Laurent, Mme COCHET Soizic, M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. BLANLOEIL Gilles, M. MERIODEAU Gilles, Mme BERTON Virginie et M. HUREAU Stéphane.

Cette commission est formée afin de réfléchir sur la méthodologie à mettre en place pour mener une réflexion sur le devenir de l'église.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la composition de la commission église.

CCSL : Mise en place d'une convention portant transfert de la commission communale à la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Contexte

La commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées a été créée par l'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Le dispositif a été codifié à l'article L. 2143-3 du CGCT. Aux termes de cette disposition, « dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées ». En vertu du 6^{ème} alinéa de l'article L. 2143-3 du CGCT :

« La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou

d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus ».

En outre, la loi précise que les communes membres d'un EPCI peuvent à travers une convention confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions de la commission communale.

La CCSL a créé par délibération en date du 9 septembre 2020 une commission intercommunale d'accessibilité.

Sur le territoire de la CCSL, 4 communes possèdent une Commission Communale pour l'Accessibilité : Divatte sur Loire, Vallet, Le Loroux-Bottreau et Saint-Julien-de-Concelles. Cependant pour avoir une cohérence au niveau du territoire il est proposé aux autres communes de signer la convention.

Les missions transférées sont les suivantes :

Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Établir un rapport annuel, présenté en Conseil communautaire, transmis au Préfet, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieu de travail concernés par le rapport.

Faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire, qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Accompagnement et conseil technique aux communes pour les travaux de mise en accessibilité.

La convention précise également les obligations des communes en matière d'accessibilité concernant les travaux à réaliser au niveau des bâtiments et de la voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et désigne M. OLLIVIER Laurent en tant que représentant de la commune de Mouzillon pour la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

DIVERS

Audit service Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire fait part qu'un audit du service enfance jeunesse est prévu afin de permettre à la fois de gagner en visibilité sur le périmètre et le mode de fonctionnement actuel du service, et d'envisager une affectation optimisée des moyens humains (notamment en prévision des mobilités à venir) et surtout d'une capacité à maintenir voire développer les services rendus aux familles et enfants.

Le Compte Rendu sera consultable dans son intégralité en mairie après validation du conseil.

LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES RESTE MOBILISÉE

La Direction Régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique vous informe que ses services restent mobilisés pour répondre de façon personnalisée aux usagers.

Dans le contexte sanitaire actuel, les services de la DGFIP sont mobilisés pour répondre de façon personnalisée aux usagers sans qu'ils n'aient à se déplacer. Ainsi, les usagers peuvent joindre nos services :

- par messagerie sur leur espace personnel sur impots.gouv.fr,
- sur la plate-forme téléphonique en composant le 0809 401 401 (du lundi au vendredi de 8h30 à 19h),

- en contactant le service des impôts dont ils dépendent et dont le numéro est indiqué sur leur déclaration de revenus (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h).

Des rendez-vous peuvent aussi être obtenus, lorsque les questions posées le nécessitent, les usagers qui souhaitent obtenir un rendez-vous peuvent le prendre directement sur leur espace particulier en ligne sur impots.gouv.fr (rubrique « Mes contacts ») et choisir un créneau horaire sur lequel un agent des Finances publiques les contactera.



Les entreprises ET COMMERÇANTS

BAR BRASSERIE LA SANGUÈZE : UN JOYEUX ANNIVERSAIRE ?!?

“ Nous nous faisons une joie de célébrer nos 2 ans d'activité quand ce 2^{ème} confinement a été annoncé pour le 30 octobre nous obligeant à fermer de nouveau nos portes pour la 2^{ème} fois la même année !

Même si nous nous étions préparés psychologiquement à fermer, cela fait toujours un drôle d'effet d'apprendre que nous avons l'interdiction de travailler.

Après avoir respecté scrupuleusement l'ensemble des protocoles sanitaires depuis juin dernier (suppression du buffet d'entrées, suppression de la consommation au comptoir, distance des tables,) cette nouvelle fermeture nous apparaît injuste : le terme de commerce «*non-essentiel*» difficile à comprendre et à accepter.

Une fois cet état de fait digéré, nous réouvrons pour de la vente à emporter tous les midis en semaine afin de proposer un service de restauration à notre clientèle. Nous continuons comme avant nos burgers à emporter les jeudis et vendredis soir. C'est désormais ; comme pour tous les commerces impactés ; une question de survie... ”

LA PETITE AUBERGE

“ Tout comme de nombreux français, l'annonce du second confinement a été surprenante, l'économie va mal et un second reconfinement ne fait qu'aggraver le cas des entreprises déjà en péril. Malgré nos efforts à mettre en place le protocole demandé pour la réouverture du premier confinement, nous avons été contraints de fermer nos portes.

Suite à cette annonce nous avons mis en place immédiatement le service de commandes en ligne, à emporter et en livraison, pour continuer d'avoir une activité. Ce qui nous permet de ne pas perdre autant en chiffre d'affaire.

Nous avons hâte de pouvoir rouvrir nos portes avec un protocole sanitaire peut être identique au précédent, qui est déjà contraignant par rapport à la capacité d'accueil du restaurant. Nous avons évidemment besoin de nos clients pour nous soutenir pendant cette période difficile, consommateurs locaux pour la pérennité de nos petites entreprises. Noël sera une occasion supplémentaire d'être solidaire avec nos commerçants. ”

LA CAVE ET VOUS

“ Nous avons une fermeture administrative sur la partie bar. Le magasin est ouvert de 10h00 à 19h00 du mardi au samedi. Nous trouvons cette période stressante, surtout à l'approche des fêtes. Nous sommes frustrés d'ouvrir que la moitié de notre établissement qui habituellement apporte de la gaieté à nos clients.

Nous avons mis en place, un *Click and Collect*, par le biais du site *Olca*. Nous proposons des plats chauds à emporter pour les ouvriers le midi. Nous avons mis en place le chômage partiel pour les salariés et une réduction des commandes voir des annulations.

Etant donné les prévisions, le bar n'est pas près de rouvrir. Nous faisons donc entrer de nouveaux produits, des coffrets Noël, une gamme de produits festifs sur précommande et nous sommes bien entendu, en attente de clients locaux. ”

LES VITICULTEURS

“ Après une récolte particulièrement précoce et pleine de soleil, les autorités nous privent de nos bars et restaurateurs.

Pour les vignerons, c'est la période de la taille. Par contre pour la partie commerce, nous le vivons très mal ! Presque plus de clients et de grosses livraisons de fin d'année «*reportées*» ; à quand ?

De plus les salons et Portes Ouvertes, lieu de retrouvailles et de convivialité, nous sont interdits.

Pris de court, certains n'ont rien mis en place lors de l'annonce. Nos jeunes viticulteurs habitués aux nouvelles communications ont eu immédiatement réagis.

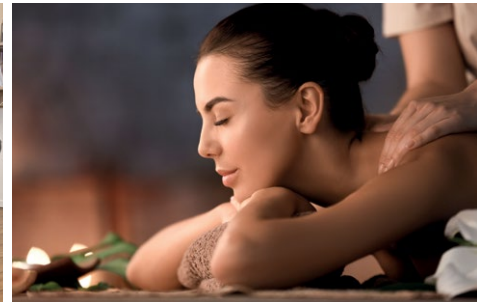
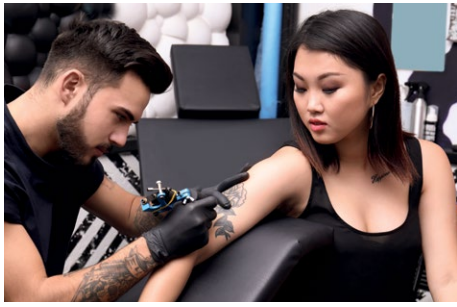
N'ayant aucune visibilité, nous avons de la difficulté à envisager l'après COVID.

Malgré ce contexte, sachez que vous pouvez toujours rendre visite à vos viticulteurs, ou leur demander de vous livrer les magnifiques millésimes de Muscadet qui viennent de passer.

Nos vignerons, jeunes et moins jeunes, ont besoin de vous afin de passer ce cap.

Au plaisir de nous retrouver autour de nos bons produits.

Portez-vous bien,
La viticulture Mouzillonnaise. ”



TATTOO 19

“ Ce deuxième confinement n'est pas facile, mais il faut garder le moral. Je continue de dessiner et préparer les motifs de tatouages pour le déconfinement et j'étudie aussi les nouveaux projets par téléphone. ”

J'aime bien d'habitude rencontrer mes clients en personne, c'est plus facile pour comprendre les projets, mais à l'annonce du reconfinement j'ai mis en place la possibilité de faire des rendez-vous à distance en visio.

Par ailleurs, en tant que tatoueur nous devons déjà respecter des mesures d'hygiène très élevées et nos locaux sont toujours propres et désinfectés entre chaque client, et ma clientèle respecte toujours avec le sourire (en fait je ne sais pas ils portent tous des masques ;-)) mes consignes de désinfection. Je pense juste faire une offre de réduction pour la réouverture pour fêter ça. ”

COIFFEUR PLANET HAIR

“ L'annonce de ce 2^{ème} confinement m'a fait l'effet d'une douche froide. En effet, je n'imaginai pas que l'on nous interdrait encore une fois de travailler. Je trouve ça tellement injuste par rapport à tout ce que j'ai dû mettre en place. Depuis le 11 mai, nous n'avons jamais allégé notre protocole. ”

Le Président avait à peine fini de parler que j'ai décidé de travailler jusqu'à minuit le jeudi 29 octobre. Je remercie d'ailleurs Lilou qui a été avec moi tout au long de cette journée de folie.

Un grand Merci aussi à mes clients qui ont répondu présents ce jour-là, jusque très tard.

Depuis, mes employées sont au chômage partiel et moi, je propose la vente de produits de coiffure, d'esthétique ou des bons cadeaux tous les samedis de 11h à 12h ou en semaine sur rdv. Là encore, je remercie les clientes qui, par solidarité, sont venues faire leurs achats.

Autant pour le 1^{er} déconfinement, j'avais beaucoup de choses à mettre en place et à acheter (masques, gel hydro alcoolique, plexiglas, désinfectant...), autant pour la réouverture de décembre tout est déjà prêt. J'ai donc refait un peu de décoration et d'aménagement car nous lançons le service barbier. Nous n'attendons plus que le feu vert avec grande impatience.

J'ai reçu beaucoup de messages de soutien, ce qui fait du bien. Nous savons que notre clientèle est derrière nous, ce qui permet de garder le moral et de revenir plus que motivées.

Il faudra sûrement un peu de patience pour que tout le monde soit coiffé et les journées, même si elles risquent de s'allonger, ne sont pas extensibles ! Enfin, je pense que le maître mot de cette période est SOLIDARITE et consommez local c'est ce qui nous sauvera. ”

LES MAINS DU BIEN ÊTRE

“ L'arrivée de ce deuxième confinement a été quelque peu déstabilisante. Lors du premier confinement, le cadre gouvernemental était clair, nous étions tous dans l'obligation de fermer. ”

Lors de ce second confinement, il l'a été beaucoup moins. J'ai dû fermer mon cabinet durant la 1^{ère} semaine, car les informations gouvernementales étaient contradictoires. J'ai eu une confirmation d'ouverture partielle de mon cabinet au bout de 10 jours. En attendant, je pouvais seulement proposer la vente des bons cadeaux.

Ainsi j'ai pu seulement proposer des consultations en Réflexologie Plantaire, auprès des particuliers.

Ma clientèle était ravie de cette annonce, car ses besoins sont très présents durant cette période si particulière et si déstabilisante. L'humain est fait pour vivre avec des contacts et en société. C'est fondamental. Le temps d'une séance, mes consultants peuvent ainsi recharger leur batterie, parler, se ressourcer. La Réflexologie Plantaire est un très bon moyen pour préparer son corps à affronter la période hivernale. C'est une méthode naturelle qui contribue à relancer les grandes fonctions de l'organisme et à maintenir un équilibre aidant à son bon fonctionnement.

Même si cela est insuffisant, cette annonce a été malgré tout la bienvenue. Mon activité dans les entreprises est pour le moment suspendue. Les prestations de Massage Bien-être pour le particulier sont aussi arrêtées. Les ateliers de Massage pour Bébé ou en Famille doivent se faire à distance par visio-conférence. La vente des bons cadeaux peut se faire sur rendez-vous ou par courrier.

Le mois de décembre est un mois important, car il génère beaucoup d'activité grâce à la vente de bons cadeaux pour Noël. Je vais donc proposer comme tous les ans une remise de 10% sur l'achat des cartes cadeaux. J'espère que l'allègement des mesures de confinement pourra me permettre de reprendre totalement mon activité. Avant l'arrivée du COVID-19, les mesures d'hygiène étaient déjà très présentes dans mon métier. Tout est mis en place et renforcé pour le maintien et le respect des gestes barrières. De plus, durant mes consultations, je reçois une personne à la fois. Je prends le temps d'aérer mon cabinet après chaque rendez-vous, de désinfecter tout le matériel. Du gel hydro-alcoolique est à disposition, le port du masque est obligatoire.... Tout est donc en place pour recevoir mes consultants dans les meilleures conditions qu'il soit.

Les Activités étant ralenties, cette période est propice à la détente et au ressourcement. Pour les personnes qui hésitent encore, cela peut être l'occasion de tester une prestation ou de profiter de Noël pour offrir un cadeau unique aux personnes que l'on aime. ”

Mes domaines de compétences : praticienne en réflexologie plantaire et palmaire, en massage bien-être, instructrice de massage pour bébés et instructrice de massage en familles.

3 Bis, Le Douaud - 06 41 36 05 81

virginie.bregeon13579@gmail.com - www.lesmainsdubienetre.fr

L'Etoile Mouzillonnaise Gymnastique DE NOUVEAU À L'ARRÊT

À la suite des décisions gouvernementales, le club de l'Etoile Mouzillonnaise Gymnastique a dû mettre sa saison en suspens, comme en mars dernier, le temps du confinement. Le Conseil d'Administration s'est réuni en urgence le samedi 31 octobre afin de définir la marche à suivre pour les semaines à venir et a ensuite communiqué sur sa page Facebook sur la suspension des entraînements, ainsi que celle des séances d'éveil, éveil aux premiers pas et de sport adapté. Le CA a également validé la mise en activité partielle de ses salariés jusqu'à nouvel ordre.

«La décision du CA prise en fin de saison dernière d'annuler le gala cette année pour le reporter à décembre 2021 a malheureusement pris tout son sens» déclare Alexis BERTHIER, président de l'Etoile Mouzillonnaise Gymnastique.

Le club a également décidé, en accord avec les entraîneurs des sections, féminine et masculine, de ne pas présenter de gymnastes lors de potentielles compétitions d'ici à la fin de l'année. L'une d'entre elles devait d'ailleurs potentiellement se dérouler à Mouzillon, le CA espère que cela pourra être reporté l'année prochaine.

La reprise de la saison avait pourtant été bien planifiée grâce à ses salariés ainsi qu'aux bénévoles du club qui ont pu remettre en place l'ensemble du matériel de la salle, débarrassée depuis le premier confinement. Une réfection entière du praticable a également dû être organisée, ce dernier ayant souffert lors de son stockage.

En outre, le club a su s'adapter rapidement à la situation sanitaire actuelle, avec notamment la création exceptionnelle d'une commission COVID. Ses objectifs sont de s'assurer de la rédaction et la conformité du protocole sanitaire à suivre par l'ensemble des sportifs, des moniteurs et des visiteurs et de mettre à disposition tout le matériel nécessaire pour pratiquer la gym en sécurité. Elle a également pour but de centraliser les informations relatives à d'éventuelles alertes de sportifs et donc de communiquer avec les familles le cas échéant.

L'Etoile espère pouvoir maintenir sa coupe Eugène GUERIN planifiée en début d'année 2021, compétition interne portant le nom du fondateur du club. «C'est une compétition qui est ancrée dans notre histoire et à laquelle on tient» explique Alexis BERTHIER. «Pour certains jeunes gymnastes, c'est d'ailleurs comme cela qu'ils découvrent leur première compétition de gymnastique. Nous ferons le maximum pour tenir cette compétition, sous sa forme habituelle ou sous une forme adaptée».

En attendant, le club encourage ses adhérents et leur famille à privilégier les artisans locaux, pour la plupart partenaires du club depuis des années. «Nous remercions sincèrement nos sponsors pour le support qu'ils nous apportent depuis des années» ajoute Caroline GUITTON-FRANTZ, responsable de la commission sponsors. «La porte est d'ailleurs toujours ouverte à de nouveaux sponsors pour nous accompagner. En contrepartie, nous leur donnons de la visibilité sur notre site internet, notre calendrier et même à la salle dès que les entraînements et les compétitions pourront reprendre». Le plus tôt possible, espérons-le !

➤ Contact

secretariat.emgym@gmail.com - www.emgym.fr
page Facebook du club @EtoileMouzillonnaiseGymnastique



Serv-volant reprend du service, MALGRÉ TOUT ET PRUDEMMENT !

Serv-volant, le transport solidaire, informe ses bénéficiaires que le service a repris **avec toutes les précautions sanitaires** possibles : lavage des mains avant, pas de contact, masque et passager à l'arrière.

Solidairement vôtre

➤ Contact à Mouzillon 06 37 72 11 24



L'école St Joseph, MEMBRE DU RÉSEAU ECVN

Le réseau ECVN (Etablissements Catholiques du Vignoble Nantais) est le fruit d'une réflexion entre plusieurs chefs d'établissement du secteur. Il est actuellement constitué de 14 établissements accueillant des élèves de la maternelle au post-bac et a plusieurs objectifs :

- fédérer les écoles, collèges et lycées de notre territoire
- promouvoir les parcours éducatifs, favoriser la continuité pédagogique et le suivi des élèves depuis l'entrée en maternelle jusqu'au lycée
- constituer un réseau d'informations, de ressources et de partage pour permettre à chaque établissement d'évoluer et de se dynamiser (formations communes, innovations...)

L'un des premiers chantiers de l'ECVN sera la mise en place de badges numériques pour certifier des savoir-être.

Ces badges, délivrés à partir du primaire suivront l'élève tout au long de sa scolarité. Il pourra ensuite les mettre en avant pour valoriser son parcours scolaire.

➤ Plus d'informations sur le site de l'ECVN : <https://ecvn44.fr/>

Vous pouvez également contacter le chef d'établissement, Mme Bonnet, pour avoir une présentation du projet de l'ECVN mais aussi de l'école St Joseph.

Ecole St Joseph 26, rue de l'Evêché
02 40 33 96 84
ecole.stjoseph.mouzillon@gmail.com

Établissements
Catholiques
du Vignoble
Nantais



Confinement : la CPAM de Loire-Atlantique ASSURE LA CONTINUITÉ DE SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Des accueils ouverts pour traiter les situations complexes ou les urgences.

Durant la période de confinement, les accueils de la Cpm de Loire-Atlantique restent ouverts. Pour garantir le respect des gestes barrières, **l'accueil est organisé sur rendez-vous** pour réguler le nombre de visites et la durée de présence dans les locaux, afin de protéger la santé de tous.

Les rendez-vous se prennent à partir du **compte ameli** ou en appelant le **3646** [service gratuit + prix appel], de 8h30 à 17h30. Il y a toujours un échange téléphonique préalable avec un conseiller pour évaluer si le dossier peut être traité à distance, l'objectif étant d'éviter tout déplacement inutile.

➤ **A noter : Les courriers et documents sont à transmettre uniquement à l'adresse postale suivante**
CPAM de Loire-Atlantique 9, rue Gaëtan Rondeau - 44958 Nantes CEDEX 9



Pour les fêtes de fin d'année, SOUTENEZ LES PERSONNES ISOLÉES ET VULNÉRABLES AVEC LA FONDATION DE FRANCE

Pour lutter contre l'isolement, la Fondation de France soutient depuis plusieurs années des actions solidaires et participatives : les Réveillons de la Solidarité qui offrent à plus de 25 000 personnes en situation de grande précarité, de tout âge et de toute origine, un moment chaleureux et joyeux lors des périodes de fin d'année, partout en France.

Cette année, évidemment, les Réveillons ne pourront pas avoir lieu comme les années précédentes, mais cette année plus que jamais, la Fondation de France reste mobilisée pour les plus vulnérables.

Pour cela, à ses côtés, une centaine d'associations font œuvre d'imagination autant que de générosité pour être présents auprès de ceux qui en ont besoin en fin d'année : distribution de repas festifs, organisation de « maraudes de fin d'année », spectacles de rues... tout en considérant le contexte sanitaire actuel.

Pour soutenir et financer ces initiatives locales, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention, elle ne peut agir que grâce à la générosité de nos donateurs pour soutenir ces actions.

COMMENT SOUTENIR CETTE ACTION

En faisant un don* :

- soit en ligne : www.fondationdefrance.org
- soit par chèque, libellé à l'ordre de : « Fondation de France - Réveillons de la Solidarité », adressé à : Fondation de France Réveillons de la solidarité - 60509 Chantilly Cedex

*Les dons à la Fondation de France donnent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.

➤ Plus d'informations sur les Réveillons de la Solidarité sur :

www.fondationdefrance.org/Reveillons-de-la-solidarite

Contact presse : Laura Crépin - 01 44 21 31 48 - laura.crepin@fdf.org



MEDIAS & COMMUNICATION

Journal SEVRE & LOIRE

UN NOUVEAU JOURNAL VIENT DE SORTIR

MIEUX VOUS INFORMER : UNE PRIORITÉ

Afin de vous offrir toute l'information nécessaire pour vous simplifier la vie, nous développons de nouveaux outils de communication et de promotion du territoire.

- Consultez notre nouveau journal interactif en ligne sur bit.ly/journal-ccsl-01
Si vous n'avez pas encore reçu le journal, signaler-le à contact@jba-communication.com
- Afin de répondre au mieux à vos attentes, donner votre avis et remplissez notre sondage en ligne sur sondage-ccsl-01

Nous contacter

02 51 71 92 12 ou à contact@cc-sevreloire.fr

MEDIA & COMMUNICATION

Nouveau FILM

RETOUR VERS... LA CCSL, BIENTÔT SUR VOS ÉCRANS



Le nouveau court-métrage Sèvre & Loire est sorti le 5 novembre. Cédric, nouvellement élu à la Communauté de communes est pressé de découvrir les compétences de la CCSSL... Vous aussi ? Ce film vous explique tout en 4 minutes chrono. Prêt ? cliquez et écoutez !

RDV sur bit.ly/nos-films-ccsl

MEDIAS & COMMUNICATION

Newsletter SEVRE & LOIRE

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE

POUR RECEVOIR PAR EMAIL TOUTES NOS ACTUALITÉS



Au fil des numéros, retrouvez les projets communautaires, les actualités de nos services...

JE M'ABONNE A LA NEWSLETTER SUR
INTERCO.CC-SEVRELOIRE.FR/NEWSLETTER

TROMBINOSCOPE DES ÉLUS







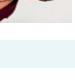


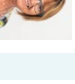










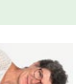
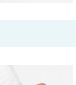
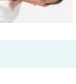
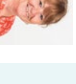

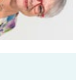
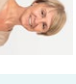











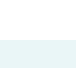


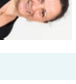






2020-2026



Le bureau communautaire de la Communauté de communes Sèvre & Loire

 Christa BRAUD Maire de Durtal-sur-Loire	 Anne CHOILET Maire de La Remaudière	 Jean-Pierre MARCHAIS Elu	 Emmanuel RIVERY Maire de Le Loroux-Sèvre	 Jean-Marie FOREIN Agent ou Maire de Vallé	 Jean-Marie JOUNER Maire de Mouillon	 Aurélien ABRATZ Maire de La Chapelle-Héulin	 Jérôme MARCHAIS Maire de Vallé	 Pascal EVNI Maire de La Respaillère	 Christophe RICHARD Maire de Le Landreau	 Xavier RINEAU Elu	 Jean-Louis VERMEIREAU Maire de Le Pallé	 Maurice BOUHIER Maire de La Boissière-du-Bois	 Thierry AGASSE Maire de Saint-Julien-de-Concelles
Présidente	1^{er} Vice-Présidente en charge des mobilités & du développement durable	Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire & du PDU	Vice-Président en charge du développement économique	Vice-Président en charge des finances & des mutations	Vice-Président en charge de l'eau & de l'assainissement	Vice-Président en charge de la promotion du territoire	Vice-Président en charge de la culture, des sports & du sport	Vice-Président en charge des Solidarités	Vice-Président en charge de l'enfance & de la jeunesse	Vice-Président en charge des déchets	Membre du bureau communautaire	Membre du bureau communautaire	Membre du bureau communautaire

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Sèvre & Loire

 Christophe BRAUD	 Christophe BAYARD	 Hervé ROUHIER	 Yann ABRANTZ	 Pascal EVNI	 Anne CHOILET	 Christophe RICHARD	 Emmanuel RIVERY	 Régine SCHIER	 Jean-Louis VERMEIREAU	 Jean-François JOUNER	 Thierry AGASSE	 Jean-Pierre MARCHAIS	 Jérôme MARCHAIS	 Jean-Marie FOREIN	 Stéphane LEPOTIER
 Corinne SAULUD	 Doriel ROBIN	 Valérie JOUSSEAU	 Nathalie COURTHIAL	 Arnelde DURAND	 Hervé CHÉREL	 Marion TESCHE	 Stéphane RENARD	 Sylvie FOURNAUD-GARCÉ	 Céline MALODRAL	 Virginie BERONI	 Nathalie CHARBONNEAU	 Jean-François PROULX-LOCHER	 Mathieu LEGOUT	 Céline CHARRIER	 Pascal PALLAUD
 Mathie VALID	 Thierry CHOILET	 Michel DUPRÉ	 Laurent RINEAU	 Jean-François PROULX-LOCHER	 Sophie CHACARNAUD	 Marc-André POUPIN	 Jean-François PROULX-LOCHER	 Marc-André POUPIN	 Jean-François PROULX-LOCHER	 Marc-André POUPIN	 Jean-François PROULX-LOCHER	 Marc-André POUPIN	 Jean-François PROULX-LOCHER	 Marc-André POUPIN	 Jean-François PROULX-LOCHER



À vos agendas
....

SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE



*8 DÉCEMBRE

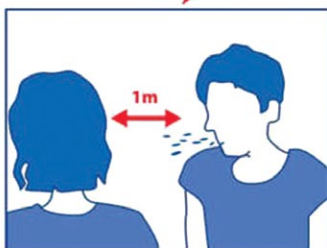
Conseil Municipal, Municipalité,
20h00, salle du Conseil, à huis clos
pour cause covid-19



joyeuses fêtes

! FERMETURE DE LA MAIRIE LE SAMEDI 26 DÉCEMBRE ET LE SAMEDI 2 JANVIER

LES 4 GESTES BARRIÈRES



Garder une distance
d'UN MÈTRE



Port du masque
OBLIGATOIRE



Se laver les mains
RÉGULIÈREMENT



NE PAS SE TOUCHER
LE VISAGE

SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES